



LICENCES

RAPPELS GENERAUX

Objet : elicence - vérification des surclassements – note mutations de la FFBB

Date : 14/09/2021

Signataire : Thomas BOUSSEAU

Madame, Monsieur,

Nous rappelons que le-la président-e secrétaire et trésorier-ère doivent être régulièrement qualifié-e-s pour la saison 2021/2022 : à ce jour beaucoup ne sont pas encore qualifiés.

Nous vous invitons donc à qualifier toutes les personnes à ces postes clés dans les meilleurs délais.

Avant le début du championnat: pensez à vérifier la qualification de vos joueurs (validation comité) et le surclassement.

NB : certains surclassements ont été retirés à l'étape de validation du Comité.

Rappel des **sigles des surclassements** (niveau maximum autorisé à jouer) :

- NS = National Senior
- DS = Départemental Senior
- N20 = National U20
- D20 = départemental U20

Pour valider une e-licence le groupement sportif doit avoir contrôlé :

- La photo :
 - Celle-ci doit avoir un format « photo d'identité », c'est-à-dire ne laisser apparaître que la « tête »,
 - En couleur
- Le certificat de surclassement :
 - Il doit être daté de la saison en cours : avoir moins de 6 mois.
 - Les surclassements de la saison dernière ne sont pas recevables.
- Le certificat médical :
 - Il doit correspondre à la saison en cours : avoir moins de 6 mois pour les mineurs et moins d'un an pour les majeurs
- Attestation questionnaire de santé :
 - Attention, trop de licenciés mineurs joignent le certificat médical de la saison dernière et ne remplissent pas l'attestation « questionnaire de santé », ce qui a pour conséquence d'invalider la licence et de la mettre en « erreur ».
 - Vous devez déposer un certificat médical de la saison en cours ou attester le questionnaire médical mais pas les deux.
- Nous rappelons que s'il y a une croix verte sur la demande de pré-inscription c'est que le document est ok : ne pas y toucher. Seules les croix rouges doivent être renseignées
- Si la demande e-licence comporte trop d'erreur, vous avez la possibilité de supprimer le lien et de le renvoyer au licencié.

Une note de la Fédération au sujet des **mutations** nous est parvenue la semaine passée et est consultable [ici](#).

Toutes les mutations anormalement notifiées 2C avant le 15.09.2021 vont être passées en 1C par nos soins dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de prendre bonne connaissance de cette information.

Enfin, avant la reprise des championnats, renseignez-vous bien sur les **règles de participation** des compétitions (FFBB, Ligue et Comité) via les règlements sportifs, afin de vous assurer que les licences des joueurs soient bien conformes aux règles de participation définies par les règlements en vigueur.

Différents tutos ou autres informations sur les licences sont disponibles sur

[Licences - \[Comité de Basketball du Maine-et-Loire\] \(maineetloirebasketball.org\)](#)

N'hésitez pas à consulter ces tutos.

A votre disposition au besoin : licence@basketball49.fr